

COMMUNE DE FREISSIONIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-71

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 7

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet VALIDATION DES TARIFS DE L'EAU POUR 2026

Monsieur le Maire propose le tarif de l'abonnement de l'eau, applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

| CATEGORIE D'USAGERS | MONTANT DE L'ABONNEMENT |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Logements | 138.00 € |
| Restaurant | 138.00 € |
| Commerce | 138.00 € |
| Lits gîte, hôtel (hors Dormillouse) | 15.04 € |
| Lits gîte, hôtel (Dormillouse) | 9.64 € |
| Emplacement camping des Allouviers | 19.02 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à fixer les montants de l'abonnement selon le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'au montant de l'abonnement s'ajoute obligatoirement la redevance dont les montants sont fixés par l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

